



PMC BMP

Producteurs Belges de Matériaux de Construction

Les Producteurs Belges de Matériaux de Construction



**Des partenaires indispensables pour construire
de façon durable en toute confiance**

Les Producteurs Belges de Matériaux de Construction

Une Fédération de Fédérations

Le groupement des Producteurs belges de Matériaux de Construction (PMC) regroupe et représente 11 fédérations importantes des secteurs du béton préfabriqué, de la céramique, des matières plastiques, du caoutchouc, du ciment, du gypse, du fibrociment, des industries extractives, de la brique, du

verre, du béton prêt à l'emploi et de la laine minérale.

Un acteur avec un impact social

Le PMC joue un rôle actif important dans l'économie belge : l'ensemble de ses membres occupe 30.000 personnes et représente un chiffre d'affaires d'un peu plus de 7 milliards d'euros.

Un interlocuteur national et européen

Le PMC défend les intérêts des producteurs de matériaux de construction auprès des

autorités régionales et fédérales belges. Le PMC est le membre belge du CEPMC, le Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction qui défend les intérêts des Producteurs de Matériaux de Construction à l'échelon européen. ■



Le PMC vise à entreprendre et produire de façon durable

Une des tâches principales du PMC est d'apporter un soutien à ses membres en matière d'entreprise durable; les aspects économiques et écologiques ainsi que le bien-être des travailleurs occupant une place importante dans ce domaine.



Limitation de la consommation d'énergie

Une attention toute particulière est accordée à l'utilisation rationnelle de l'énergie tant lors de la production que lors du transport des matériaux de construction. Lorsque c'est possible, les membres du PMC collaborent étroitement avec le fournisseur d'énergie à des projets de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) et à l'installation d'équipements à énergie solaire ou éolienne.

Le PMC encourage les entreprises à souscrire à la convention Benchmark ou convention Energie,

par laquelle celles-ci s'engagent à mettre tout en œuvre dans le domaine des prestations énergétiques visant à réduire la consommation d'énergie. Des réductions de 30 % et plus ont déjà été réalisées dans de nombreuses entreprises.

Récupération et recyclage de matériaux et déchets de construction

La plupart des matériaux de construction sont inertes et peuvent être recyclés de façon optimale dans leurs propres cycles de production ou en tant que matières premières dites secondaires. Le béton et les fractions pierreuses sont ainsi déjà

recyclés à plus de 80 %. En ce qui concerne d'autres matériaux de construction plus spécifiques, des systèmes particuliers de recyclage (béton cellulaire, matériaux à base de plâtre, verre, PVC, briques...) sont mis en œuvre et offrent au moins le même degré élevé de recyclage.

Le secteur fournit également d'importants efforts pour limiter ou éviter les déchets d'emballages. Le Clean Site System par exemple est une initiative du PMC en collaboration avec Val-I-Pac et la Fema afin de collecter intensivement et faire recycler les emballages plastiques de matériaux de construction.



Le PMC fut également un des membres fondateurs de Val-I-Pac. Aujourd'hui, près de 90 % de tous les déchets d'emballages en Belgique sont collectés et recyclés via Val-I-Pac.

Attentif à la qualité de l'environnement

Le PMC encourage ses membres à être certifiés ISO 14001 et satisfaire



ainsi à la norme environnementale en matière d'émissions de CO₂. Le PMC assiste aussi ses membres dans leur recherche de solutions visant à limiter l'utilisation des nappes phréatiques.

L'eau utilisée dans de nombreux procédés de production est aujourd'hui épurée et réinjectée dans le cycle de production. Lorsque cela n'est pas possible, les eaux usées sont d'abord épurées avant d'être rejetées dans les différents cours d'eau.

Attentif au bien-être de tous les travailleurs

La durabilité implique également d'être attentif au bien-être des travailleurs dans le cadre de leur travail.

Des aspects tels que la ventilation optimale des espaces de travail, la limitation des nuisances sonores, ou l'exposition à des produits dangereux pour la santé, ... sont systématiquement évalués. ■

Que signifie "Construire de façon durable" ?

La notion de "Construire de façon durable" vise un équilibre entre les aspects écologiques, sociaux et économiques.

L'impact économique de la construction

L'achat, la construction ou la rénovation d'une habitation implique de plus en plus un investissement très important. C'est la raison pour laquelle une attention croissante est accordée aujourd'hui à la durée de vie d'un bâtiment, à la flexibilité

d'aménagement du bâtiment, à ses prestations thermiques et acoustiques, etc.

Le PMC fournit les garanties de qualité nécessaires

Les membres du PMC produisent et/ou distribuent des matériaux de construction qui ont fait leurs preuves depuis déjà de nombreuses années. Chaque producteur/fournisseur garantit les performances optimales des matériaux qu'il produit ou fournit. Les membres se portent également garants du respect de toutes les normes et exigences de qualité. Tous les matériaux proposés par les membres du PMC satisfont



aux normes NBN et EN et peuvent être contrôlés à tout moment par des organismes de certification indépendants compétents et ce conformément aux procédures BENOR et ATG.

L'impact de la construction sur l'environnement

Le secteur de la construction est responsable pour environ la moitié de l'utilisation de matières premières dans le monde entier. Il s'agit cependant de matières premières disponibles en abondance pratiquement partout.

En Belgique, le chauffage et l'éclairage de bâtiments représentent 42 % de la consommation totale d'énergie. Les matériaux de construction sont responsables pour seulement 10 % de l'impact énergétique d'un bâtiment sur l'environnement. Les 90 % restants correspondent à la phase d'utilisation du bâtiment. Un choix judicieux de matériaux est dès lors susceptible de réduire la consommation totale d'énergie d'un bâtiment tout au long de sa durée de vie.

Nouvelles normes environnementales

L'industrie souscrit aux objectifs environnementaux des autorités européennes. Elle participe notamment à l'élaboration des normes CEN TC 350 (*Durabilité des*

travaux de construction) et CEN TC 351 (*Produits de construction – Evaluation d'émissions de substances dangereuses réglementées*).

L'impact de la construction sur l'être humain

La qualité de vie dépend en grande partie du confort de l'habitat (qualité de l'air, confort thermique, visuel et acoustique). Des bâtiments mal conçus peuvent dès lors influencer négativement la santé des occupants et autres utilisateurs de ceux-ci.

Le PMC incite à une conception judicieuse de tout bâtiment

Les matériaux de construction classiques associés aux meilleures techniques d'isolation permettent au PMC de proposer les solutions optimales en matière d'inertie thermique d'un bâtiment, tant en hiver qu'en été. Le PMC possède également les solutions nécessaires sur le plan acoustique et en matière de prévention incendie. De plus, les membres du PMC œuvrent en permanence à l'amélioration des performances de leurs produits et contribuent, au travers d'innovations dans tous les secteurs, au développement durable de nouveaux matériaux dans le processus de construction. ■

Le PMC s'engage dans une politique de construction durable

Le secteur de la construction en général et les producteurs de matériaux de construction en particulier constituent, en toute logique, un partenaire de choix indispensable pour les autorités afin d'atteindre des objectifs environnementaux déterminés et relever les défis de la problématique du réchauffement climatique et de l'épuisement des sources d'énergie disponibles. Le choix de chaque matériau de construction doit être considéré et évalué en tenant compte du concept global du bâtiment. Les principales économies se situent toutefois dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants. Les producteurs aident les architectes et les maîtres d'ouvrages à opérer un choix rationnel et à faire face ainsi aux défis de demain. ■



ABLG

Association Belgo-Luxembourgeoise de Gypse

FBB

Fédération Belge de la Brique

FEBE

Fédération de l'Industrie du Béton

FEBELCEM

Fédération de l'Industrie Cimentière Belge

FEDERPLAST.BE

Association des producteurs d'articles en matières plastiques et élastomères

FEDICER

Fédération des Industries Céramiques de Belgique

FEDIEX

Fédération des industries extractives et transformatrices de roches non combustibles

FIV

Fédération de l'Industrie du Verre

FSBP

Fédération du Béton Prêt à l'Emploi

MWA

Mineral Wool Association

Fibres-Ciment

Union Professionnelle des Producteurs Belges de Fibres-Ciment

Nouvelle adresse : (à partir de 01/12/2008)

Bld. du Souverain 68 – 1170 Bruxelles

Tél.: +32 2 645 52 08

Fax: +32 2 645 52 13

info@bpmc.be

www.bpmc.be

